

LA GESTION ALTERNATIVE

FONDS ALTERNATIFS UCITS (HEDGE FUNDS)

La Gestion Alternative est une classe d'actifs dont le principal objectif est de générer de la performance indépendamment de l'évolution générale des marchés financiers en intervenant sur toutes les classes d'actifs existantes : actions, obligations, devises, matières premières...

La Gestion Alternative représente un outil de diversification de portefeuille.

INDICATEUR DE RISQUE

Fonds UCITS	■ ■ ■ ■ □ □
Fonds de Hedge Funds Multi Stratégie	□ □ ■ □ □ □
Fonds de Hedge Funds Mono Stratégie	□ □ □ ■ □ □
Single Hedge Funds Multi Stratégie	□ □ □ □ ■ □
Single Hedge Funds Mono Stratégie	□ □ □ □ ■ ■
	0 1 2 3 4

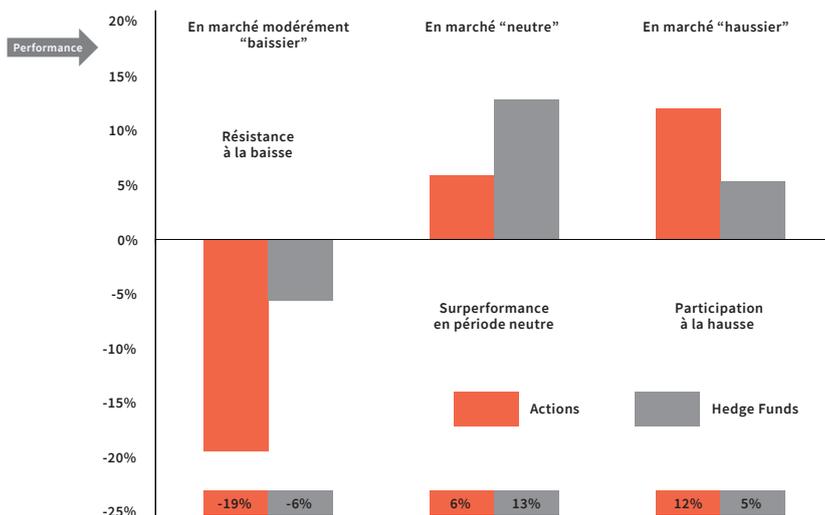
La classification du risque est un indicateur interne à Société Générale Private Banking. Il y a cinq classes de risque différentes, classées dans l'ordre croissant (0 = risque le plus faible, 4 = risque le plus élevé).

DÉFINITION

La Gestion Alternative représente un style de gestion de portefeuille complémentaire à la gestion traditionnelle. Grâce aux outils utilisés, elle cherche à décorrélérer un portefeuille de l'évolution générale des marchés financiers. Ainsi, la Gestion Alternative vous offre l'opportunité d'investir dans des placements visant un rendement positif et régulier sur l'horizon de placement conseillé. Née

en 1949, la Gestion Alternative connaît une forte progression dans le monde et représente à fin 2016 plus de 3 020 milliards de dollars et 10 000 fonds. Cette croissance s'est accompagnée d'une professionnalisation de l'activité qui adopte des standards de qualité institutionnels en matière de suivi des risques et de transparence*. La Gestion Alternative est ainsi devenue une classe d'actifs à part entière.

*Réglementation AIFM mise en vigueur le 21/07/13.



Les fonds alternatifs sont représentés par l'indice HFR de fonds de fonds.
 Source : Hedge Fund Research, Inc. ©HFR, Inc. 2007, www.hedgefundresearch.com.
 L'indice est le S&P500. La période neutre/haussière/baissière correspond à 01/1990 - 12/1994 - 01/1995-08/2000 et 05/2003-10/2007 09/2000-04/2003.
 Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Les principaux atouts

- Une performance peu corrélée aux marchés traditionnels :
 - résistance en période de marché baissier
 - participation à la hausse en période de marché haussier
 - objectif de performance : appréciation du capital sur une longue période avec une volatilité inférieure aux classes d'actifs traditionnelles.
- Un meilleur rapport rendement/risque avec une diminution du risque du portefeuille sans obérer la performance.
- Une performance stable, donc peu volatile : l'objectif de la Gestion Alternative diversifiée est de lisser les performances d'un portefeuille dans le temps et de les améliorer par rapport à celles des marchés.

Principaux risques et contraintes

- Une liquidité plus contraignante que les actifs traditionnels : les fonds de Gestion Alternative n'offrent pas la flexibilité des fonds traditionnels en termes de liquidité. En effet, certains fonds peuvent avoir une liquidité trimestrielle.
- Risques :
 - de perte en capital
 - de crédit
 - actions
 - pays émergents
 - de taux
 - de contrepartie
 - de change
 - de marché

LES DIFFÉRENTES STRATÉGIES DE LA GESTION ALTERNATIVE

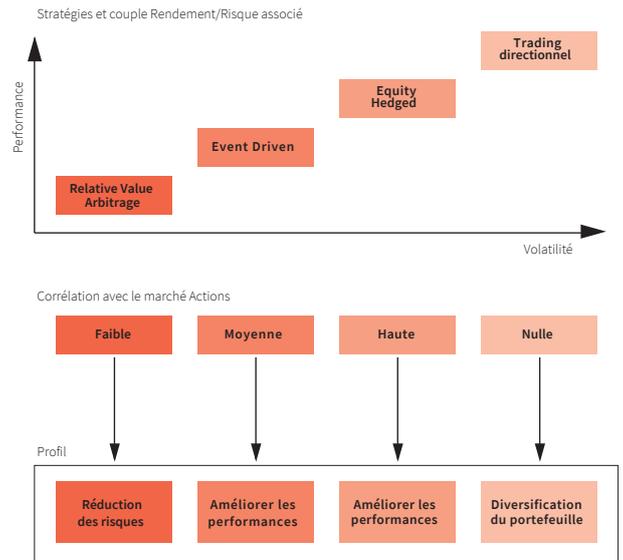
Il existe quatre grandes familles de stratégies utilisées par les gérants de Hedge Funds :

La stratégie "Relative Value" (ou arbitrage) exploite les inefficiences de marché en recherchant des écarts de valorisation entre classes d'actifs.

La stratégie "Event Driven" consiste à tirer profit d'opportunités d'investissement engendrées par des événements importants de la vie d'une société : fusions-acquisitions, restructuration, mise en faillite etc.

La stratégie "Equity Hedged" (ou Stratégie Long Short) combine des positions longues et courtes sur les marchés actions pour se couvrir contre les mouvements défavorables du marché et exploiter les différences de valeur perçues. L'objectif est de prendre un risque de marché inférieur à un portefeuille actions traditionnel. Le gérant peut ainsi investir dans toutes les tailles de capitalisation, zones géographiques ou secteurs économiques. Cette technique nécessite de bien maîtriser les outils de sélection des titres (stock picking).

Le Trading directionnel cherche à bénéficier du changement des variables macroéconomiques majeures suite aux politiques économiques et à tirer avantage de tendances significatives sur les marchés en utilisant une large gamme de produits (taux, dérivés, changes, matières premières, indices actions...).



LES OUTILS UTILISÉS PAR LA GESTION ALTERNATIVE

L'environnement réglementaire des Hedge Funds étant peu contraignant, ceux-ci bénéficient d'une grande liberté en termes de marchés et de produits.

La vente à découvert (*Short selling*)

consiste à vendre des titres que l'on ne détient pas, en espérant les racheter moins chers ultérieurement. Le gérant peut alors vendre plus de titres qu'il n'en possède. Cette stratégie permet d'augmenter l'effet de levier en empruntant des titres et en les vendant.

L'effet de levier

consiste à emprunter du cash pour augmenter la taille effective du portefeuille (constituée au départ uniquement des fonds apportés par les investisseurs). Il permet d'accroître le rendement par recours à l'emprunt.

Les produits dérivés

options, futures ou contrats de gré à gré peuvent être utilisés soit dans un but de couverture, soit dans un but spéculatif. En fonction de la tendance du marché, le gérant peut acheter ou vendre des contrats qui profiteront de la baisse (*achat de put*) ou qui profiteront de la hausse (*achat de call*).

La recherche de nouvelles sources de performance

consiste à diversifier les supports d'investissement : matières premières, devises, crédit et produits dérivés.

LES SUPPORTS D'INVESTISSEMENT EN GESTION ALTERNATIVE

Certains formats sont maintenant éligibles en assurance vie, veuillez vous rapprocher de votre Banquier Privé.

Les fonds de Hedge Funds Multi Stratégies : exposition à différentes stratégies gérées par différents gérants.

Les fonds de Hedge Funds Mono Stratégie : exposition à une seule stratégie gérée par différents gérants.

Le Single Hedge Funds Multi Stratégies : exposition à un panier de stratégies gérées par un gérant. Le risque spécifique lié à un gérant unique est élevé.

Le Single Hedge Funds Mono Stratégie : exposition à une stratégie et à un gérant spécifiques. Le risque de cette approche est élevé puisqu'elle expose l'investisseur au risque de défaillance du gérant. De plus, la capacité financière d'investissement exigée est souvent élevée.

Fonds Alternatifs - UCITS V : la réglementation UCITS V permet d'accéder à l'univers de la Gestion Alternative dans un format liquide et transparent, réglementé par le droit européen.

Les avantages des fonds de fonds

- Un portefeuille diversifié composé de stratégies complémentaires mises en œuvre par différents gérants. Cette diversification présente l'avantage de diminuer le risque global et d'assurer un rendement plus régulier sans altérer la performance.
- Un seuil d'entrée accessible.
- Une liquidité en général accrue à celle des fonds sous-jacents.
- Un niveau élevé de sécurité grâce à l'expertise d'une équipe de professionnels qui assure l'audit et le contrôle du respect des procédures.

GLOSSAIRE

Marchés à terme (*futures markets*)

Marchés organisés sur lesquels s'échangent des contrats à terme standardisés, engageant irrévocablement les intervenants à acheter ou à vendre une certaine quantité d'un actif à une date déterminée et à un prix fixé à l'avance.

Les marchés à terme présentent plusieurs avantages : possibilité de démultiplier la capacité d'investissement, faible coût de transaction, capacité de réaliser des opérations pour des montants importants.

Options

Contrat entre deux parties qui donne le droit, et non l'obligation, d'acheter (option d'achat) ou de vendre (option de vente) un sous-jacent donné à un prix fixé au départ et durant une période déterminée.

Effet de levier (*leverage*)

Emprunt réalisé auprès d'un établissement financier afin d'augmenter l'investissement dans un placement. Il permet d'améliorer les performances si le placement a une rentabilité supérieure au coût du crédit. Certaines stratégies alternatives (en particulier l'arbitrage) affichent des rendements réguliers mais trop faibles pour intéresser les investisseurs. Grâce à l'utilisation d'un effet de levier (emprunt bancaire), elles délivrent une performance intéressante.

Produits dérivés (*derivatives*)

Instruments financiers qui sont adossés sur des sous-jacents traditionnels, tels que des actions, des indices boursiers, des taux... C'est notamment le cas des options.

Avant d'envisager une décision d'investissement, votre Banquier Privé se tient à votre disposition pour tout complément d'information et pour évaluer avec vous l'adéquation de cette solution avec vos connaissances et compétences en matière financière, vos objectifs d'investissement, votre appétence aux risques et votre situation patrimoniale, juridique et fiscale.

Le présent document n'a pas de vocation contractuelle mais uniquement publicitaire. Le contenu de ce document n'est pas destiné à fournir un service d'investissement ; il ne constitue ni un conseil en investissement, ni une offre de produit ou service ou une sollicitation d'aucune sorte de la part de Société Générale Private Banking. Les informations qui y sont contenues sont données à titre indicatif et visent à mettre à la disposition du lecteur les informations pouvant être utiles à sa prise en décision. Elles ne constituent en aucune manière des recommandations personnalisées. Le lecteur ne saurait en tirer ni une recommandation d'investissement, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal. L'investisseur est invité à cet égard à se rapprocher de son conseil fiscal habituel pour toutes les questions relatives au traitement fiscal qui lui serait applicable et aux obligations déclaratives auxquelles il pourrait être soumis. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que Société Générale Private Banking considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Société Générale Private Banking ne peut en aucun cas être tenue responsable pour toute décision prise par un investisseur sur la base de ces informations. Le présent document est confidentiel, destiné exclusivement à la personne à laquelle il est remis et ne peut ni être communiqué ni porté à la connaissance de tiers, ni reproduit totalement ou partiellement, sans accord préalable et écrit de Société Générale Private Banking France. Avant toute souscription d'un service d'investissement ou d'un produit financier, l'investisseur potentiel doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation détaillée du service ou produit envisagé (prospectus, règlement, document intitulé "informations clés pour l'investisseur", Term sheet, conditions contractuelles du service d'investissement) en particulier celles liées aux risques associés à ce service ou produit.